# Procès-verbal de la Séance du 17 décembre 2020 <u>Du Conseil Municipal</u> De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 10 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, salle des fêtes à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

## **Étaient présents**

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS, Frédéric ARNOUX, Serge ARTHAUD-BERTHET, Stéphanie BOUSQUET, Florence FACQ, Emmanuel FAVRE-COLLET, Valérianne GAIDET, Brigitte VIALETTE

# Étaient absents

Néant

# Avaient donné pouvoir

Néant

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## Procès-verbal du précédent conseil municipal

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

## Affaires traitées par délégation

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

### I- Délibérations

## Délibération n°1

<u>OBJET</u>: Projet Cœur de village - demande d'attribution du fonds de concours pour le projet communal énergie et rénovation thermique

Rapporteur: Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que le projet d'aménagement et de restructuration "Cœur de village" a pour vocation de dynamiser le centre du village en réhabilitant et agrandissant l'équipement communal actuel qui abrite la salle des fêtes et un logement communal. Le futur bâtiment abritera la mairie, la salle des fêtes et un café associatif.

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible de faire une demande de subvention au titre des projets communaux énergie et rénovation thermique.

Aussi, la commune de St Jean le Vieux souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part de financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES estimées		RECETTES envisagées			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs	Montant subventionnable	Taux	Montant aides
Travaux bâtiment	876 500 € HT	Etat (DSIL)	876 500 € HT	25%	219 125 €
		Département de l'Isère			150 000 €
Aménagements extérieurs	74 200 € HT	Département de l'Isère			18 000 € (dépose minute PMR)
TOTAL	950 700 € HT				387 125 €
		Subvention attendue du Grésivaudan dans le cadre de cet appel à projet			90 000 €
		Autofinancement			165 000 €
		Prêt bancaire . taux : 1,32%			308 575 €
TOTAL	950 700 € HT	TOTAL			950 700 €

Ainsi, Monsieur le maire propose de demander un fonds de concours à la communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement pour la rénovation thermique du bâtiment communal à hauteur de 90 000 €.

Aussi, après délibération et à l'unanimité des membres représentés, le conseil municipal :

- 1- autorise Monsieur le maire à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan
- 2- Charge Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

POUR 11 CONTRE 0

ABSTENTION 0

# **II- Informations et Questions diverses**

## Information n°1

## Objet: Parking du Buisson

A la suite de plaintes pour utilisation abusive en tant que place de parking de l'ancienne plateforme réservée aux poubelles située sur la voie publique, le Conseil a voté comme suit :

Etude de la faisabilité d'une place : 1 voix

Interdiction de stationner : 2 voix

Statu quo: 8 voix

En cas d'incivisme, il sera rappelé que le stationnement sur la voie publique n'est toléré qu'en cas de force majeure (neige/verglas/...) quand les habitants ne peuvent ranger leur voiture devant leur habitation et que les places de parking délimitées et tracées sont toutes occupées (3 au Buisson).

#### Information n°2

## Objet : Sécurisation de l'abribus du Mollard

Suite à l'accident qui s'est produit au Mollard, un merlon a été mis en place afin d'éviter une autre chute dans le ravin derrière l'abribus.

Suite aux plaintes relatives à la vitesse excessive aux abords de l'abribus, il a été convenu d'engager une discussion avec la DDE afin d'envisager la sécurisation de ce tronçon de route. RDV pris le 21 Janvier. Un arrêté pourra éventuellement être pris pour la mise en place d'un panneau de limitation de vitesse a 50 km/h sachant qu'un panneau triangle « Arrêt car à 150m » est déjà présent peu après le chalet. Nous pourrions aussi envisager la pose d'un radar pédagogique (mobile) comme cela a été fait à La Combe de Lancey.

#### Information n°3

#### **Objet : Plan de la Commune**

Une première ébauche transmise par Chapo'Com a été présentée

Groupe de travail est constitué (Joel/Florent/Franck/Brigitte) afin d'apporter les modifications/ajouts necessaires.

Première réunion le mardi 29 Décembre.

#### Information n°4

## **Objet**: Convention Salle des Associations pour Action Jeunesse

La salle des Associations va être mise a la disposition de la Commission Jeunesse de la ComCom pour les 11-17 ans :

- 2 semaines en Février
- 2 semaines en Avril
- 3 semaines en Juillet
- 1 semaine en Aout

Une convention sera signée et nous devons définir le montant de la participation de la ComCom aux frais de fonctionnement (électricité/chauffage/eau/ménage) ; la proposition est de 125 euros par semaine d'occupation (pour arriver à un montant total de 1000 euros)

#### Information n°5

## Objet : Revue des devis en vue de la restauration des registres anciens

Le choix du Conseil se porte sur l'entreprise Reliure des Alpes (située à St Marcellin) pour un total de :

		RELIURES CUIR
Deliume des Almes	HT	1 465,07 €
Reliure des Alpes	TTC	1 758,08 €

#### Information n°6

#### **Objet: Equipement et Outillage**

Il a été convenu de faire un inventaire des besoins en équipement et outillage nécessaires au fonctionnement des travaux de l'employé communal et ce afin d'en porter le montant sur le budget 2021.

#### Information n°7

<u>Objet</u>: Désignation d'un suppléant à la commission Insertion/Emploi et Prévention Jeunesse Brigitte sera suppléante de Franck pour cette commission

## Information n°8

# **Objet**: Prochains conseils municipaux

Jeudi 14 Janvier 2021 Jeudi 25 février 2021

Jeudi 25 mars 2021 - Vote du Budget

Jeudi 20 Mai 2021

Jeudi 17 ou 24 juin 2021 Jeudi 22 juillet 2021 ?

Jeudi 16 ou 23 septembre 2021

Jeudi 4 novembre 2021 Jeudi 16 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21h00

A Saint-Jean-Le Vieux, le 17 décembre 2020 Brigitte VIALETTE Secrétaire de Séance

